

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3511

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Nadot et M. Pancher

ARTICLE 64 BIS

Après le mot :

« importée, »,

insérer les mots :

« et de stopper tous les types de financements, directs ou indirects, des centrales électriques important plus de 10 % de leur consommation de bois énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

500 scientifiques du monde entier alertent sur l'utilisation du bois en alternative des énergies fossiles. Dans une lettre adressée notamment à Joe Biden et Ursula von der Leyen, ces spécialistes affirment que recourir massivement à la biomasse forestière peut porter atteinte aux objectifs climatiques et à la biodiversité.

Ces scientifiques appellent à mettre un terme aux subventions et aux dispositifs incitant à brûler du bois provenant de leurs forêts – ou de celle d'autres pays – à une échelle industrielle, dans le but de produire de la chaleur ou de l'électricité. « Les arbres ont plus de valeur vivants que morts », insistent-ils.

En ce sens l'Etat français doit cesser dès à présent de subventionner sous quelque forme que ce soit les centrales électriques qui importent plus de 10% de leur bois énergie.